

INSTITUT
FORMATION
EMPLOI
FFHANDBALL



Titre à Finalité Professionnelle
Educateur de Handball (niv 4)

Protocole de certification

Le diplôme d'Éducateur de Handball (Mention « Animateur des pratiques socio-éducatives et sociétales » et Mention « Entraîneur Territorial ») comprend :

- 1 épreuve de vérification des Exigences Préalables à la Mise en Situation Professionnelle (EPMSP) ;
- 6 épreuves certificatives (4 épreuves certificatives par mention).

Chacune de ces épreuves est évaluée au moyen d'une **grille de certification nationale** fournie par l'IFFE. Aucun autre document ne peut être utilisé comme support d'évaluation aux différentes épreuves de certification.

L'ensemble des grilles de certifications (EPMSP et épreuves certificatives finales) devra être transmis à l'IFFE en vue de la présentation des candidats au jury plénier national d'attribution du diplôme.

Ce document a pour objectif d'accompagner les membres des jurys d'épreuve à la bonne mise en œuvre des différentes épreuves de certification.

Merci de bien vouloir en prendre connaissance avant de participer à l'évaluation des candidats.

PRECONISATIONS TRANSVERSALES A TOUTES LES CERTIFICATIONS :

- ⇒ Merci de faire signer la grille de certification par le stagiaire en début d'épreuve (chaque grille doit contenir la signature du candidat) ;
- ⇒ Pour chaque compétence évaluée, le jury d'épreuve devra cocher clairement « Acquis » ou « Non acquis » au regard du ou des critère(s) observable(s) indiqué(s) ;
- ⇒ Les compétences acquises lors d'un premier passage en épreuve de certification ne sont pas conservées pour le passage de l'épreuve de rattrapage ;
- ⇒ Merci de cocher la case « favorable » ou « défavorable » dans l'avis du jury, sans quoi la grille ne sera pas acceptée et cela pourrait être un motif de recours ;
- ⇒ En cas d'avis défavorable, le jury d'épreuve devra justifier sa décision au regard des compétences évaluées. **L'épreuve n'étant pas formative, le jury n'a pas à émettre de préconisations.** Celles-ci seront du ressort du responsable de la formation ;
- ⇒ Chacune des grilles devra comporter les noms et signatures des 2 membres du jury d'épreuves ;



- ⇒ **Ni la grille de certification renseignée par le jury d'épreuve, ni le résultat de l'épreuve ne devront être communiqués au candidat à l'issue de l'épreuve par le jury d'épreuve** ; le résultat de l'épreuve est donné au candidat par le directeur pédagogique de l'ITFE ou son représentant ;
- ⇒ Les résultats des épreuves certificatives font l'objet d'un procès-verbal signé du directeur pédagogique de l'ITFE ou son représentant.

INFORMATIONS PRATIQUES :

- ⇒ Merci de vous présenter au moins 15 minutes avant le début de l'épreuve ;
- ⇒ En cas d'indisponibilité de dernière minute, veuillez joindre l'organisateur des certifications dans les meilleurs délais ;
- ⇒ Pour les certifications en structure, chaque stagiaire aura le matériel nécessaire au bon déroulement de l'épreuve (ex : ordinateur, vidéoprojecteur...) ;
- ⇒ Pour les certifications en structure également (épreuves pédagogiques), merci d'indiquer le nombre de pratiquants prenant part à la séance évaluée dans l'espace laissé à cet effet sur la grille ;
- ⇒ Pour les certifications en centre, l'organisme de formation devra prévoir le matériel nécessaire au bon déroulement de l'épreuve (ex : ordinateur, vidéoprojecteur...). Le candidat n'est pas tenu de se présenter avec une version papier de son dossier ;
- ⇒ Merci à vous de faire preuve de bienveillance envers le candidat et de l'accompagner pour qu'il soit dans les meilleures conditions lors de l'épreuve ;

POINTS DE VIGILANCE :

- ⇒ Merci de bien faire respecter les temps de passage. Lors de sa présentation, lorsque le candidat termine avant le temps imparti, il est nécessaire de lui demander s'il a bien terminé son exposé avant de passer à la phase d'entretien ;
- ⇒ Merci également d'informer le candidat lorsqu'il arrive au terme du temps prévu ;
- ⇒ **Il n'y a pas de compensation entre les deux temps de l'épreuve. La phase d'entretien ne peut donc excéder le temps prévu. Les temps liés aux modalités de l'épreuve doivent être impérativement respectés.**



EPREUVE DE CERTIFICATION RELATIVE AUX EXIGENCES PREALABLES A LA MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Rappel 1 :

Seuls les candidats inscrits à la formation d'Eduteur de Handball en parcours continu sont soumis à la vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle. Cette épreuve ne concerne donc pas les candidats inscrits en parcours modulaire.

Rappel 2 :

Sont dispensés de la vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle les candidats titulaires :

- *D'un des blocs de compétences du TFP d'Eduteur de Handball et du PSC1 ;*
- *Du diplôme d'Animateur de Handball ou d'Entraîneur Régional et du PSC1 ;*
- *D'un diplôme d'Etat dans le champ de l'encadrement de l'activité handball.*

Jury d'épreuve : 2 évaluateurs

Déroulement de l'épreuve (et de l'épreuve de rattrapage dans le cadre du parcours continu)

- ⇒ Le candidat met en place une séquence d'animation en sécurité, sur une activité handball, avec un public choisi par le jury, d'une durée de 20 à 30 minutes maximum ;
- ⇒ Le candidat participe à un entretien de 20 minutes maximum au cours duquel il analyse et évalue cette séquence d'animation en mobilisant les connaissances acquises et justifie les choix de sécurité mise en œuvre.

Conditions de réussite de l'épreuve : pour être proposé à la validation de l'épreuve, le candidat devra avoir acquis l'ensemble des compétences évaluées.

Précisions quant aux attendus de la séance (extrait des préconisations données aux candidats) :

- Proposer un déroulé de séance garantissant la sécurité des pratiquants (gestion du groupe, utilisation du matériel pédagogique, explicitation des consignes de sécurité etc.) ;
- Adapter son action pédagogique en cas d'incident ou d'accident lors de la séance.

Précisions quant aux attendus de l'entretien (extrait des préconisations données aux candidats).

- Connaître les règles de sécurité inhérentes à la pratique d'une activité handball et à la gestion de groupe ;
- Prendre en compte le point de vue du jury ;
- Faire apparaître les solutions utilisées pour remédier aux difficultés rencontrées.

EPREUVE DE CERTIFICATION N°1

CONTRIBUER A L'ANIMATION SPORTIVE DE LA STRUCTURE EN SECURITE

Jury d'épreuve : 2 évaluateurs

Déroulement de l'épreuve (et de l'épreuve de rattrapage dans le cadre du parcours continu) :

- ⇒ Le candidat participe à un entretien de 20 minutes maximum portant sur les éléments liés à l'accueil, l'encadrement, l'animation et l'organisation d'une activité de handball en sécurité.

Conditions de réussite de l'épreuve : pour être proposé à la validation de l'épreuve, le candidat devra avoir acquis au moins trois compétences du module 1 et les 3 compétences du module 2.

Précisions quant aux attendus de l'entretien (extrait des préconisations données aux candidats).

- Présenter succinctement et clairement le contexte de son activité au sein de sa structure ;
- Mettre en évidence éventuellement les difficultés et/ou satisfactions rencontrées ;
- Répondre avec pertinence aux questions posées ;
- Prendre en compte le point de vue du jury ;
- Faire apparaître les solutions utilisées pour remédier aux difficultés rencontrées.

EPREUVE DE CERTIFICATION N°2

CONTRIBUER AU FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE EN SECURITE

Jury d'épreuve : 2 évaluateurs

Déroulement de l'épreuve (et de l'épreuve de rattrapage dans le cadre du parcours continu) :

- ⇒ Le candidat présente, sur le support de son choix, une action en lien avec le projet associatif de sa structure d'alternance (10 minutes maximum) ;
- ⇒ A l'issue de sa présentation, le candidat participe à un entretien de 15 minutes maximum portant sur la mise en œuvre de l'action.

Conditions de réussite de l'épreuve : pour être proposé à la validation de l'épreuve, le candidat devra avoir acquis au moins quatre compétences du module 1 et au moins une compétence du module 2.

Précisions quant aux attendus de l'épreuve (extrait des préconisations données aux candidats) :

- Présenter un document cohérent conforme aux modalités d'évaluation ;
- Présenter succinctement et clairement le contexte de son action en lien avec le projet associatif de sa structure ;
- Développer une communication fluide et agréable à partir d'un support adapté et innovant ;
- Répondre avec pertinence aux questions posées ;
- Faire apparaître les solutions utilisées pour remédier aux difficultés rencontrées ;
- Porter un regard critique sur son projet d'action et proposer d'éventuelles modifications pour optimiser ses objectifs.

EPREUVE DE CERTIFICATION N°3

Mention « animateur de pratiques socio-éducatives et sociétales »

ANIMER DES PRATIQUES SOCIO-EDUCATIVES EN SECURITE

Jury d'épreuve : 2 évaluateurs

Déroulement de l'épreuve (et de l'épreuve de rattrapage dans le cadre du parcours continu) :

- ⇒ Le candidat formalise un projet pédagogique incluant un cycle de 6 séances minimum sur une activité et dans l'environnement de son choix ; il le transmet au moins un mois avant le jour de l'épreuve à son OFT ;
- ⇒ Le jour de l'épreuve, le candidat anime, dans sa structure d'alternance, une séance, extraite de son cycle, d'une durée de 45 à 60' maximum, avec comme support un groupe de 8 pratiquants minimum ;
- ⇒ A l'issue de la séance, le candidat participe à un entretien de 30 minutes maximum lui permettant de justifier ses choix ;

Conditions de réussite de l'épreuve : pour être proposé à la validation de l'épreuve, le candidat devra avoir acquis au moins une compétence du module 1, au moins cinq compétences du module lié à l'activité choisie par le candidat (dont les compétences 1 et 2 obligatoirement) et la compétence 1bis liée au module de l'activité non choisie par le candidat.

Précisions quant aux attendus de l'épreuve (extrait des préconisations données aux candidats) :

- Formaliser un document clair, lisible et compréhensible ;
- Définir des objectifs et une progression pédagogique de son cycle ;
- Maîtriser le fonctionnement du milieu support à l'épreuve de certification ;
- Connaître les caractéristiques du public encadré ;
- Maîtriser le concept et les contenus de l'activité proposée ;
- Assurer la sécurité du public encadré ;
- Favoriser la réussite, le plaisir et l'activité maximale du public ;
- Évaluer objectivement le déroulé de sa séance.

EPREUVE DE CERTIFICATION N°4

Mention « animateur de pratiques socio-éducatives et sociétales »

ANIMER DES PRATIQUES SOCIALES EN SECURITE

Jury d'épreuve : 2 évaluateurs

Déroulement de l'épreuve (et de l'épreuve de rattrapage dans le cadre du parcours continu) :

- ⇒ Le candidat produit un document relatant d'une expérience conduite dans l'activité de son choix ; il le transmet un mois avant le jour de l'épreuve à son OFT ;
- ⇒ Le jour de l'épreuve, le candidat présente une séance dans l'activité choisie et anime un extrait de celle-ci, choisi par le jury d'épreuve, pendant une durée de 20 minutes maximum ;
- ⇒ A l'issue de la séance, le candidat participe à un entretien de 30 minutes maximum portant sur le document et sur la conduite de l'animation.

Conditions de réussite de l'épreuve : pour être proposé à la validation de l'épreuve, le candidat devra avoir acquis au moins une compétence du module 1, au moins six compétences du module lié à l'activité choisie par le candidat (dont les compétences 1 et 2 obligatoirement) et la compétence 1bis liée au module de l'activité non choisie par le candidat.

Précisions quant aux attendus de l'épreuve (extrait des préconisations données aux candidats) :

- Veiller aux aspects sécuritaires liés à l'aménagement de l'espace, aux contenus de formation proposés et à la gestion du groupe ;
- Adapter ses modes d'intervention en lien avec l'activité et le public ;
- Partager les objectifs de séance avec le groupe ;
- Favoriser et entretenir la participation active de tous, l'expression et la prise d'initiative de chacun dans les rôles de joueur et/ou d'arbitre ;
- Observer et corriger les comportements individuels et collectifs.

EPREUVE DE CERTIFICATION N°5

Mention « Entraîneur territorial »

ENTRAINER DES ADULTES EN COMPETITION EN SECURITE

Jury d'épreuve : 2 évaluateurs

Déroulement de l'épreuve (et de l'épreuve de rattrapage dans le cadre du parcours continu) :

- ⇒ Le candidat formalise un document présentant le projet d'entraînement de son groupe, ainsi qu'un cycle de 6 séances ; il le transmet au moins un mois avant le jour de l'épreuve à son OFT ;
- ⇒ Le jour de l'épreuve, le candidat participe à un entretien de 30' maximum afin de présenter son analyse (10 minutes maximum) et de répondre aux questions des évaluateurs (20 minutes maximum).

Conditions de réussite de l'épreuve : pour être proposé à la validation de l'épreuve, le candidat devra avoir acquis au moins une compétence du module 1, au moins six compétences du module 2, dont la compétence « Appliquer les conditions règlementaires et matérielles de sécurité pour les pratiquants ».

Précisions quant aux attendus de l'épreuve (extrait des préconisations données aux candidats) :

- Présenter un document cohérent conforme aux modalités d'évaluation ;
- Définir les caractéristiques et le jeu de son équipe ;
- Présenter son projet de jeu à travers un document vidéo ;
- Répondre avec pertinence aux questions posées ;
- Faire apparaître les solutions utilisées pour remédier aux difficultés rencontrées ;
- Porter un regard critique et proposer d'éventuelles régulations pour optimiser ses objectifs.

EPREUVE DE CERTIFICATION N°6

Mention « Entraîneur territorial »

ENTRAINER DES JEUNES EN COMPETITION EN SECURITE

Jury d'épreuve : 2 évaluateurs

Déroulement de l'épreuve (et de l'épreuve de rattrapage dans le cadre du parcours continu) :

- ⇒ Le candidat formalise un document présentant un cycle de formation de 6 séances pour un collectif de jeunes (de -11 ans -18 ans masculin ou féminin) ; il le transmet au moins un mois avant le jour de l'épreuve à son OFT ;
- ⇒ Le jour de l'épreuve, le candidat anime, dans sa structure d'alternance, une séance extraite de son cycle de formation, d'une durée de 60 minutes maximum ;
- ⇒ A l'issue de la séance, le candidat participe à un entretien de 30 minutes maximum.

Conditions de réussite de l'épreuve : pour être proposé à la validation de l'épreuve, le candidat devra avoir acquis au moins une compétence du module 1, au moins sept compétences du module 2, dont la compétence « Appliquer les conditions règlementaires et matérielles de sécurité pour les pratiquants ».

-Précisions quant aux attendus de l'épreuve (extrait des préconisations données aux candidats) :

- Justifier les choix de son cycle de formation ;
- Veiller aux aspects sécuritaires liés à l'aménagement de l'espace, aux contenus de formation proposés et à la gestion du groupe ;
- Adapter ses modes d'intervention en lien avec l'activité et le public ;
- Prendre en main le groupe ;
- Favoriser et entretenir la participation active de tous, l'expression et la prise d'initiative de chacun dans les rôles de joueur et/ou d'arbitre ;
- Observer et corriger les comportements individuels et collectifs.